

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le vingt mars deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt six mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures.

### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Thierry TELLIER, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Monsieur Alain GRILLON, Jean-Pierre LEFEBVRE, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT BAECHLER, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN (jusqu'au point n°16 de l'ordre du jour), Bertrand HUTTEL, Gabriel PINSARD, Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Madame Catherine BURAUULT a donné pouvoir à Monsieur Bertrand HUTTEL,
- Madame Laurence HUME a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie MOUZET,
- Monsieur Olivier JOUIN a donné pouvoir à Madame Brigitte MARTIN (à partir du point n°17 de l'ordre du jour).

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h00.

Madame Anne-Sophie MOUZET est désignée comme secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal et le public présent observent une minute de silence en hommage au colonel Arnaud Beltrame et aux victimes de l'attentat de Trèbes.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 29 janvier 2018**

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

#### **12. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe qu'aucun devis de plus de 5 000,00 € HT n'a été signé dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il a également procédé par délégation à des virements de crédits pour dépenses imprévues sur le budget 2017 par une décision du 19 janvier 2018 :

- Concernant l'opération 301 : ajout de crédits (1745,12 €) pour l'intervention d'un géomètre non prévue au budget dans le cadre de l'acquisition du terrain Grémillon ;
- Concernant l'opération 304 : ajout de crédits (636,00 €) pour le remplacement d'un ordinateur non prévu au budget et ajout de crédits (1 115,54 €) pour la prise en compte des révisions de prix conformément au marché de travaux de rénovation de la Basilique ;
- Concernant l'opération 306 : ajout de crédits (968,90 €) en raison d'un coût d'opération supérieur à l'estimation pour une extension de réseau rue du Long boyau.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain DIET informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Rue des Maisons Rouges : La pose des aménagements définitifs de voirie doit être réalisée dès que la météo le permettra. Au cours de la semaine 12, l'entreprise Eurovia doit remettre en état le Grand Mail qui avait été dégradé lors des travaux.
- Fleurissement : la commission Ville Durable a proposé de poursuivre l'actualisation du fleurissement. Le « jardin de curé » située en sortie de la cour de la mairie est en train d'être intégralement repris en régie. Le massif situé à l'angle de la rue de Saint-André et de la rue Ephrem Lecœur sera également entièrement repris. Les parterres de la route d'Orléans vont être retravaillés et complétés par quelques jardinières. Un parterre sera retiré. Une nouvelle poche de fleurissement sera également créée au niveau de la Gendarmerie.
- Façades de Villa des Bordes : Les travaux se poursuivent jusqu'à la première quinzaine d'avril.
- Aménagement de l'Office de Tourisme : l'office de tourisme a pris possession de ses nouveaux locaux le 7 mars 2018. L'enseigne sera posée début avril. La commission culture continue de travailler avec trois artistes pour proposer une résidence artistique dans le local libéré et ainsi assurer une animation du lieu pendant la saison estivale.
- Travaux du C3M : Les travaux de réfection du réseau d'assainissement engagés par le syndicat C3M se poursuivent jusqu'en mai.
- Déchetterie : La Communauté de communes des Terres du Val de Loire a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour une extension de la déchetterie afin de la réaménager, d'une part, et d'y adjoindre une plateforme de collecte des déchets verts, d'autre part. La commune de Cléry-Saint-André l'assiste dans ses démarches d'acquisition de parcelles auprès des propriétaires riverains pour permettre cette extension.

### **13. Aménagement du centre technique municipal : choix des entreprises**

Monsieur Alain DIET indique qu'une seconde consultation a été organisée en procédure adaptée pour retenir les entreprises qui seront chargées de l'aménagement du centre technique municipal sur le site de l'ancienne usine Sinclair Pharma. La date limite de remise des offres était fixée au 16 février 2018.

Le marché comprenait plusieurs options. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le vendredi 2 mars 2018 pour examiner les offres des entreprises. Ils ont proposé de retenir une option :

- Lot 1c : reprise de la chape en ciment dans l'atelier 1

Le montant total des lots s'élève à 238 727,64 € HT, soit 286 473,17 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les marchés de travaux d'aménagement du centre technique municipal aux entreprises suivantes :
  - Lot 1a – Maçonnerie : entreprise MC Bati située à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour un montant de 42 443,56 euros HT ;
  - Lot 1b – Terrassement et VRD : entreprise Tracto Services située à Darvoy, pour un montant de 35 739,55 euros HT option comprise ;
  - Lot 1c – Carrelage : entreprise MC Bati située à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour un montant de 8 958,08 euros HT option comprise ;

- Lot 2 – Bardage métallique : entreprise Soprema située à Saint-Sulpice-de-Pommeray, pour un montant de 23 376,65 euros HT ;
  - Lot 4 – Menuiserie Aluminium : entreprise Isi Metal située à Saint-Denis-de-l'Hotel, pour un montant de 11 713,20 euros HT ;
  - Lot 5 – Métallerie et portes sectionnelles : entreprise Isi Metal située à Saint-Denis-de-l'Hotel, pour un montant de 20 167,58 euros HT ;
  - Lot 6 – Cloisons, Faux-Plafonds et Menuiseries intérieures : entreprise RIVL située à Villerablé, pour un montant de 25 951,71 euros HT ;
  - Lot 7 – Plomberie, chauffage, sanitaires : entreprise Missenard-Quint située à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour un montant de 37 898,72 euros HT ;
  - Lot 8 – Electricité : entreprise Electic située à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, pour un montant de 22 591,33 euros HT ;
  - Lot 9 – Peintures : entreprise Arigault située à Cléry-Saint-André, pour un montant de 9 624,06 euros HT.
- D'autoriser le Maire à signer les marchés et tous documents afférents.

#### 14. Rénovation des travées Nord de la Basilique : modification du calendrier des travaux des trois tranches conditionnelles

Madame Odile BOURGOIN rappelle que 3 tranches de travaux avaient été mises en attente dans la rénovation de la Basilique. Les travaux concernés ont pour objet de dévégétaliser et démousser les pierres des élévations, arc-boutants, contreforts et parois des travées 3 et 4 de la nef et mur gouttereau du bas coté, et de procéder au remplacement des pierres les plus abîmées, de restaurer les meneaux, encadrements et réseaux des baies hautes et basses et de procéder au remplacement des vitraux de ces deux travées, de restaurer les pierres et refaire la toiture de la tourelle d'accès au clocher, et procéder à des remplacements de pierres ponctuels sur la façade sud du clocher, de renforcer la charpente, remplacer les pièces pourries et refaire la toiture du bas coté à hauteur de ces travées, de restaurer les zingueries pour améliorer la gestion des eaux pluviales et lutter contre les infiltrations et d'installer des dispositifs anti-pigeon pour favoriser la préservation future de l'édifice.

Le Conseil départemental du Loiret a renouvelé son soutien au projet à hauteur de 44 % du coût HT et la DRAC doit de manière imminente confirmer officiellement le sien à hauteur de 50 %. Le plan de financement est dès lors le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financier / Programme	Subv. Espérée
Lot 1 - Maçonnerie Taille de Pierre	453 630,78 €	544 356,94 €	DRAC	329 754,08 €
Lot 2 - Charpente	19 073,11 €	22 887,73 €	Conseil départemental	290 183,00 €
Lot 3 - Couverture	38 760,44 €	46 512,53 €		
Lot 4 - Sculpture	20 339,70 €	24 407,64 €		
Lot 5 - Vitraux	51 912,81 €	62 295,37 €		
Lot 6 - Serrurerie	39 104,11 €	46 924,93 €		
Lot 7 - Anti-pigeon	5 239,90 €	6 287,88 €		
MOE	27 772,30 €	33 326,76 €		
Coordinateur SPS	3 675,00 €	4 410,00 €		
Actualisation des marchés publics	Inclus	Inclus		
			FCTVA	129 822,86 €
			Reste à charge Cléry-Saint-André	41 649,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>659 508,15 €</b>	<b>791 409,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>791 409,78 €</b>

Les travaux peuvent débuter un mois après la notification de l'affermissement des tranches conditionnelles. Cependant, l'association « Lumières sur Notre-Dame » a attiré l'attention de la municipalité sur le fait que l'emplacement prévu des échafaudages intérieurs perturberait fortement l'organisation de leur spectacle « Gloria » prévu les 28 et 29 septembre. Aussi, il a été élaboré avec le maître d'œuvre un nouveau planning reportant une partie des travaux afin que l'installation des

échafaudages intérieurs ne débute qu'après les concerts du festival. D'une durée de 6 à 8 mois, les travaux intérieurs seront intégralement terminés pour la saison touristique 2019. Les travaux extérieurs dureront jusqu'au second semestre 2019.

Monsieur Philippe DE TRISTAN demande le délai de réponse de la DRAC. Il est répondu que la réponse devait déjà être arrivée et est donc probablement imminente. [Note hors séance : *Le courrier signé le 22 mars 2018 par Monsieur le Préfet du Loiret a été reçu le 30 mars 2018 en mairie*].

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confirmer le plan de financement définitif de cette tranche de travaux,
- De valider le nouveau calendrier prévisionnel des travaux,
- De solliciter le soutien financier de la DRAC dans le cadre de l'aide à la rénovation des monuments historiques et, sous réserve de celui-ci, d'autoriser le Maire à notifier l'affermissement des tranches conditionnelles de travaux.

#### **15. Route du Gué du Roi : participation au groupement de commande de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et demande de classement en voirie d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire explique que l'état de la route du Gué du Roi entre la rue du Bréau et la route de Mézières nécessite des travaux. De faible largeur, cette voie est dégradée sur ses accotements par le croisement des véhicules. L'hiver pluvieux et les travaux forestiers dans le secteur ont accéléré la dégradation des accotements, comme sur d'autres voies communales. De plus, l'étanchéité de la chaussée au dessus du pont devait être améliorée selon un diagnostic réalisé par Ingenov 45 après les inondations de 2016.

La Communauté de communes des Terres du Val de Loire organise un groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie. Elle a proposé aux communes qui le souhaitaient d'y associer certains travaux communaux.

Aussi, il est proposé de rejoindre le groupement de commande de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour la rénovation de la route du Gué du Roi. Le coût estimé des travaux est de 85 000 euros TTC. Pour la création de poutre de rives, la rénovation des accotements et réfection en enrobé. La participation au groupement vise à réaliser des économies d'échelles.

De plus, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a proposé le transfert de nouvelles voiries à l'intercommunalité. Actuellement, la rue du Gué du Roi est d'intérêt communautaire de la RD951 jusqu'à la rue du Bréau, mais ne l'est pas entre la rue du Bréau et la route de Mézières qui sont pourtant toutes deux des voies communautaires. Ce tronçon supporte cependant un trafic d'habitants de tout le secteur, bien au-delà des seuls cléricois. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le transfert de ce tronçon à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire dans le cadre de la mise à jour de la définition de voiries d'intérêt communautaire.

En cas d'accord de la communauté de communes, une participation pour l'entretien de cette voie serait déduite de l'attribution de compensation de la commune de Cléry-Saint-André. Le montant de cette participation devra être déterminé par la CLECT de la communauté, en amortissant sur 20 ans les travaux réalisés. Cela signifierait en contrepartie que ce serait l'intercommunalité qui prendrait en charge cette rénovation et qui serait ensuite responsable de l'entretien de cette voie, de ses accotements, de sa signalisation et de l'ouvrage d'art franchissant l'Ardoux.

Monsieur Gabriel PINSARD demande des explications sur l'exercice de compétence la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en matière de voirie communautaire. Monsieur le Maire répond qu'au sein du budget de la communauté de communes, il est prévu environ 1,2 millions

d'euros de travaux de voirie sur les différentes voies communautaires. Monsieur Gabriel PINSARD souhaite rappeler que de nombreuses voiries communautaires du Val d'Ardoux ont été refaites avant la fusion. Monsieur Daniel ZONCA tempère en citant quelques voies communautaires qui n'avaient pas pu être refaites et continuent de mériter des travaux, notamment la route du Colombier.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la rénovation de la route du Gué du Roi entre la rue du Bréau et la route de Mézières,
- De décider de participer au groupement de commande « voirie » de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour ce projet et d'autoriser le maire à signer tout document afférent,
- De solliciter que la Communauté de communes des Terres du Val de Loire déclare la voirie concernée comme d'intérêt communautaire et prenne en charge son entretien.

### **16. Convention avec Ingenov pour une mission de conseil en énergie partagé**

Madame Sylvie THIERY expose que dans le contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Ingenov 45 a souhaité s'engager auprès des collectivités Loirétaines afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>). Un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) est proposé pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit d'un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, intervient au sein de la collectivité pour auditer nos consommations et nos pratiques et pour nous accompagner sur toutes les questions énergétiques.

L'objectif est la réalisation d'économies financières, un conseil pour une rénovation efficace du patrimoine bâti, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs s'inscrivent dans la démarche d'Agenda 21 de la commune de Cléry-Saint-André.

Ingenov 45 propose une convention d'accompagnement pour trois années et pour un montant de 1€/an/hab.

Monsieur Gabriel PINSARD exprime sa candidature pour être l'un des élus référents de cette mission, en complément de l'adjoint aux travaux et de l'adjointe au développement durable. Monsieur le Maire le remercie de cette proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier à Ingenov 45 la mise en place d'une mission de Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans auprès de la commune de Cléry-Saint-André,
- D'autoriser le Maire à signer avec Ingenov 45 la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **17. Désignation de représentants au sein de la sous-commission Assainissement de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire**

Monsieur Alain DIET informe que suite à la création d'une sous-commission « Assainissement » au sein de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire pour suivre la mise en œuvre de cette nouvelle compétence transférée, les communes membres sont invitées à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger dans cette sous-commission. Il ne s'agit pas nécessairement de conseillers communautaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Alain GRILLON en qualité de représentant titulaire,
- De désigner Monsieur Daniel ZONCA en qualité de représentant suppléant.

## **URBANISME**

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur Claude BOISSAY informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'un DPU dans le cadre de la délégation attribuée au Maire :

- Une habitation sur une parcelle d'une superficie de 1007 m<sup>2</sup> cadastrée AK 144 et située 531 rue des Bonshommes,
- Une habitation sur une parcelle d'une superficie de 241 m<sup>2</sup> cadastrée AB 477 et située 4 rue de la Fontaine,
- Une parcelle non bâtie de 441 m<sup>2</sup> cadastrée AL 112 et située 36 rue du Gué du Roi,
- Une habitation sur une parcelle d'une superficie de 368 m<sup>2</sup> cadastrée AI 47 et située 4 clos de l'Ardoux,
- Une parcelle non bâtie de 627 m<sup>2</sup> cadastrée ZS 265 et ZS 249 et située 5 rue des Frères de Pontbriand,
- Une parcelle non bâtie de 526 m<sup>2</sup> cadastrée AK 328p et AK 330 et située rue des Ruelles,
- Une parcelle non bâtie de 424 m<sup>2</sup> cadastrée AK 328p et située rue des Ruelles,
- Une parcelle non bâtie de 627 m<sup>2</sup> cadastrée ZS 304 et située 26 rue des Frères de Pontbriand,
- Une parcelle non bâtie de 627 m<sup>2</sup> cadastrée ZS 272 et située 36 rue des Frères de Pontbriand,
- Une habitation sur une parcelle d'une superficie de 958 m<sup>2</sup> cadastrée AL49 et AL 50 et située 114 route d'Orléans,
- Une parcelle non bâtie de 391 m<sup>2</sup> cadastrée AH 83 et située rue des Maisons Rouges
- Une habitation sur une parcelle d'une superficie de 142 m<sup>2</sup> cadastrée AH 127 et AH 134 et située 12 rue du Maréchal Foch.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **18. Avis sur la demande de modification des rythmes scolaires dans les écoles publiques de Cléry-Saint-André**

Monsieur Thierry TELLIER rappelle qu'en septembre puis en janvier, les conseils des deux écoles ont émis la demande, à la majorité de leurs membres, qu'une dérogation soit sollicitée pour un retour à la semaine de 4 jours sur les deux écoles publiques de Cléry-Saint-André à compter de la rentrée de septembre 2018.

L'équipe enseignante met en avant que le rythme scolaire de 4 jours et demi augmente la fatigue des enfants, particulièrement en maternelle, et ce dans une telle proportion que le bénéfice pédagogique de la cinquième matinée de cours en est annulé. Les enseignants mettent également en avant les aspects négatifs des différences d'horaires existants entre les deux écoles et entre les différents jours de la semaine (fin plus tôt le vendredi pour organiser des TAP). Aussi, ils souhaitent le retour à une semaine régulière (8h30/12h – 14h/16h30) sans TAP et concentrée sur les temps d'apprentissage scolaire.

Les parents d'élèves ont été consultés sur cette modification par les délégués de parents d'élèves. Plus de 80 % des parents ont répondu à l'enquête. Les résultats étaient les suivants :

- En maternelle, 62 % des répondants étaient favorables à un retour à 4 jours, 36 % souhaitaient le maintien de la semaine de 4 jours et demi, et 2 % se déclaraient sans avis.

- En élémentaire, 59 % des répondants étaient favorables à un retour à 4 jours, 35 % souhaitaient le maintien de la semaine de 4 jours et demi et 6 % se déclaraient sans avis.

Le principal argument mis en avant pour défendre le retour à 4 jours était la fatigue des enfants constatées par les enseignants et les parents.

Les personnes souhaitant conserver le rythme de 4 jours et demi mettaient en avant le bénéfice de la cinquième demi journée de cours étalant les enseignements au cours de la semaine et le surcoût qu'occasionnerait pour certaines familles l'obligation de trouver un mode de garde payant le mercredi matin.

Concernant l'impact sur les services, une étude d'impact a été réalisée. Elle confirme la faisabilité des deux scénarios et met en avant leurs conséquences respectives sur les agents, les orientations du service et sur les finances communales. En sollicitant la dérogation pour un retour à 4 jours, la commune s'exclue en effet du dispositif d'accompagnement financier mis en place par l'Etat. Cette perte peu cependant être compensée, à hauteur de 60 à 75 %, par les économies de personnel réalisées.

Il appartient dès lors au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande.

La commission scolaire s'est réunie le 21 mars 2018. Elle a examiné l'ensemble des arguments exprimés lors des différentes réunions de concertation (conseil du 20 décembre 2017, réunion des parents d'élèves du 11 janvier 2018, COPIL du 15 janvier 2018, conseils d'écoles de janvier 2018), et dressé le bilan du travail important réalisé depuis 4 ans, par adaptations successives, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative (enseignants, animateurs, élus, services municipaux). A ce jour, la commission considère que la semaine de 4 jours et demi semble demeurer le scénario le plus bénéfique par le maintien d'un plus grand nombre de jours d'enseignement, plus en cohérence avec ce qui se pratique dans d'autres pays, et être positive pour la professionnalisation des services périscolaires. Elle relève également l'intérêt de garder une cohérence territoriale avec les communes limitrophes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER indique qu'il est favorable au retour à la semaine de 4 jours compte tenu de la fatigue constatée par les parents et les enseignants. Il précise que selon les résultats nationaux, environ 80 % des familles et des conseils d'écoles sont favorables au retour à 4 jours. Il regrette que le Ministre n'ait pas assumé cette orientation politique et généralisé les 4 jours dans toutes les écoles. Monsieur le Maire regrette également que la question des rythmes ne soit pas arbitrée au niveau national. Monsieur Grégory BUBENHEIMER répond qu'à ce jour il n'y a pas d'étude incontestable sur le bénéfice des 4 jours ou des 4 jours et demi mais il considère que le retour à la semaine de 4 jours devrait permettre de faire des économies pour la commune. Il dit qu'il faut être attentif à la demande et aller dans le sens de la majorité des parents d'élèves, même s'il souhaite néanmoins qu'une réflexion soit ouverte pour les familles qui devront chercher un mode de garde le mercredi matin.

Monsieur Bertrand HUTTEL déclare que les choses sont plus complexes (ou ne sont pas aussi simples) que ce qu'a bien voulu présenter Monsieur Bubenheimer. Du point de vue parents, on peut prendre en considération le fait que le passage à 4 jours va engendrer, pour les familles n'ayant pas la capacité professionnelle de libérer du temps le mercredi matin, un surcoût important pour la garde de leurs enfants. On peut à l'opposé entendre que pour les familles qui ont cette capacité à aménager leur temps de travail, la libération du mercredi matin serait l'opportunité de moments privilégiés. Du point de vue des élèves et des enseignants, on peut entendre qu'il existe une augmentation de la fatigue des élèves lorsque l'on augmente le nombre de jours d'école et que l'on réduit le nombre quotidien d'heures de classe. Mais il semble cependant que ce phénomène soit spécifique à la France car dans des pays comparables au nôtre, ces mêmes conditions (plus de jours d'enseignement et des journées plus courtes) participent à de meilleurs résultats scolaires que ceux que connaît la France.

Monsieur Bertrand HUTTEL souhaite également rappeler qu'historiquement, et déjà bien avant ce mandat, la municipalité de Cléry a toujours su répondre favorablement, dans la mesure de ses moyens, aux sollicitations de la communauté éducative. Il a le sentiment que cette écoute bienveillante, nécessaire dans l'intérêt de tous et notamment des élèves, peut parfois manquer de réciprocité. Il considère enfin que l'on se trompe probablement de débat, car le sujet des 4 jours/4,5 jours n'est peut-être, dans le contexte de réformes actuelles, que le premier pas vers une réforme plus ambitieuse du calendrier scolaire au delà de la semaine, sur l'ensemble de l'année scolaire. Ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises par le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, et il craint que cette nouvelle réforme, visant également à rapprocher les rythmes scolaires français de ceux des pays comparables, ne fasse pas non plus l'unanimité l'heure venue.

Monsieur le Maire réaffirme que le conseil municipal cherche avant tout la réussite des enfants cléricois et rappelle que beaucoup de moyens humains et financiers ont été mis en œuvre pour répondre qualitativement à ces nouveaux rythmes issus de la réforme de 2014.

Monsieur Olivier JOUIN regrette à son tour que la responsabilité du choix ait été laissée aux communes. Il pense que, dans un objectif d'égalité, tous les écoliers de France devraient avoir le même rythme. Il rappelle que lors de la réflexion qui a amenée au retour des 4 jours et demi, il y avait pourtant eu une réflexion visant à un meilleur étalement des heures de cours. Il met en avant que la fatigue des enfants dépend du rythme de l'enfant, et que ce rythme va bien au-delà de sa seule journée de classe, mais doit tenir compte de tout ce qui se passe avant et après l'école et pendant les jours sans école. Madame Anne-Sophie MOUZET indique que ceci relève cependant des modes de vie des familles et que élus ne doivent pas s'immiscer dans leurs choix. Monsieur Olivier JOUIN explique que selon lui l'organisation aurait du pouvoir être différente entre les maternelles et les élémentaires, qui n'ont pas les mêmes besoins. S'il considère qu'il a été très bien d'interroger les parents, il attire l'attention du conseil sur le fait que, d'un territoire à l'autre, les familles n'ont pas le même avis et qu'il ne semble donc pas y avoir une vérité unique en matière de fatigue et rythmes scolaires. Il remercie la commission Action scolaire pour le travail qu'elle a réalisé.

Monsieur Alain DIET demande si la mairie dispose d'un recul permettant d'analyser l'impact du retour à 4 jours et demi depuis 2014 sur lequel elle pourrait s'appuyer pour supprimer cette réforme. Il lui est répondu que l'organisation a été modifiée au mois de septembre dernier et qu'il n'y a donc qu'un seul trimestre de recul sur la nouvelle organisation.

Monsieur Gabriel PINSARD met en avant qu'un grand nombre d'études défendent le maintien des 4 jours et demi. Monsieur Bertrand HUTTEL indique qu'il faudra nécessairement élargir à terme la réflexion à la durée de l'année scolaire et donc celle des vacances scolaires. Concernant la fatigue des enfants, Monsieur Gabriel PINSARD suggère que soit organisée une conférence sur toutes les raisons (scolaires ou extrascolaires) qui pourrait expliquer cette fatigue.

Compte tenu que Monsieur le Maire souhaite que chacun puisse être libre de son vote, il informe qu'il propose le vote à bulletin secret pour cette délibération.

Le bureau de vote est présidé par Madame Marie HUBERT BAECHLER. Les assesseurs sont Grégory BUBENHEIMER et Brigitte MARTIN. Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	23 (dont 2 pouvoirs)
Nombre d'enveloppes	23
Bulletins blancs ou nul	0
Suffrages exprimés	23
Majorité (1/2 des voix + 1)	12
Votes 4 jours et demi	22



Votes 4 jours	1
---------------	---

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR et 1 contre (4 jours) :

- De demander à Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de conserver la semaine de 4 jours et demi dans les écoles publiques de Cléry-Saint-André.

## **JEUNESSE**

### **19. Partenariat avec les communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry pour l'organisation du Pass'Jeunes**

Monsieur Thierry TELLIER expose que la commune de Cléry-Saint-André organise depuis de nombreuses années un service d'activités pour les jeunes, autrefois intitulé « Tickets sports » et désormais appelé « Pass'Jeune ». Il s'agit d'activités proposées à la demi-journée ou à la journée aux enfants de 10 à 14 ans inclus, organisées sur place ou en extérieur par deux animateurs municipaux. La capacité d'accueil est de 16 à 24 places pour la plupart des activités, et exceptionnellement 36 places.

Actuellement, l'inscription des enfants s'effectue dans l'ordre d'arrivée des dossiers et les enfants domiciliés hors commune sont inscrits en dernier en fonction des places restantes disponibles. Plusieurs familles ont fait savoir que ce mode d'inscription conduisait à l'exclusion de nombreux enfants des activités les plus attractives, soit parce qu'ils n'ont pas déposé leur dossier dans les premiers, soit parce qu'ils n'habitent pas la commune.

Le service travaille actuellement, en lien avec la CAF et la commission Vie Associative et Jeunesse, à une mise à jour du règlement qui permettrait de récompenser la fidélité des enfants et de ne plus tenir compte que du seul ordre d'arrivée des dossiers.

D'autre part, il a été proposé aux communes limitrophes (Dry, Jouy-le-Potier, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry) de conclure un partenariat pour que leurs enfants ne soient plus relégués systématiquement en dernier lors des inscriptions. En contrepartie, il leur serait demandé de prendre en charge la partie du coût restant à charge de la commune de Cléry-Saint-André pour chaque demi-journée d'accueil. Ce reste à charge s'est élevé à 9,66 euros par demi-journée en 2017. Pour mémoire, ce reste à charge était de 16,60 euros par enfant et par demi-journée en 2016 mais le travail de hausse de la fréquentation a permis de le réduire.

Les communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry sont favorables à ce partenariat.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande des précisions sur les réflexions en cours concernant les modalités d'inscriptions.

Monsieur le Maire indique que ce type de mutualisation doit être recherché autant que possible et que d'autres domaines de travail en commun pourraient être étudiés : la petite enfance, les affaires scolaires, la voirie, le partage de moyens matériels... L'élargissement de l'intercommunalité à près de 50 000 habitants conduit à envisager de nouvelles solidarités à une échelle plus locale qui s'adapte mieux à certaines thématiques. Aussi, après échanges avec les Maires de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry, il est proposé de composer un groupe de travail entre les 3 communes pour réfléchir à ces pistes de mutualisation. Monsieur le Maire indique que les minorités seront associées à cette réflexion.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si la proposition a été faite à la commune de Dry. Monsieur le Maire confirme que cette proposition lui a été faite et a reçu une réponse négative.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la signature d'un partenariat avec les communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry pour leur participation au financement du service « Pass'Jeune » et d'autoriser le maire à la signer ainsi que tout document afférent ;
- De fixer pour l'année 2018 le montant de la participation qui sera demandée aux communes à 9,66 euros par demi-journée et par enfant.
- De modifier le règlement intérieur pour dire que les enfants de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry seront inscrits avec le même niveau de priorité que les enfants cléricois pour l'accès aux activités, et de dire que les autres dispositions du règlement demeurent inchangées et leur seront applicables dans les mêmes conditions que les cléricois.

## **FINANCES**

### **20. Approbation du compte de gestion 2017**

Monsieur Alain DIET informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2017.

Au vu de la présentation du budget 2017 et de ses décisions modificatives, au vu de son exécution en recettes et en dépenses et des inscriptions en restes à réaliser à recouvrer et à payer, il a été constaté que Monsieur le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER) :

- de déclarer que le Compte de Gestion 2017 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

### **21. Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat**

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur Claude BOISSAY, premier adjoint, prend la présidence de la séance.

Monsieur Alain DIET détaille au Conseil municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2017. Les documents détaillés ont été transmis aux membres du conseil municipal.

Au vu des crédits budgétaires alloués en recette et en dépenses par le budget primitif et les décisions modificatives et virements de crédits, l'exécution budgétaire est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve. Les résultats sont les suivants :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	974 292,28
Dépenses de l'exercice	1 360 021,26
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. de l'exercice</b>	<b>-385 728,98</b>
Résultat reporté n-1	-225 269,50
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. à reporter</b>	<b>-610 998,48</b>
Restes à réaliser - Recettes	605 712,52
Restes à réaliser - Dépenses	169 270,31
<hr/>	
<b>Résultat d'invest. avec RAR</b>	<b>-174 556,27</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes de l'exercice	2 841 194,43
Dépenses de l'exercice	2 219 815,32
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. de l'exercice</b>	<b>621 379,11</b>
Résultat reporté n-1	0,00
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. cumulé</b>	<b>621 379,11</b>
<hr/>	
Part du rés. de fonct. affectée à l'inv.	621 379,11
<hr/>	
<b>Résultat de fonct. à reporter</b>	<b>0,00</b>
<hr/>	
<b>Résultat global</b>	
Résultat global hors RAR	10 380,63
Résultat global avec RAR	446 822,84

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'approuver le compte administratif 2017 présentant un excédent de fonctionnement de 621 379,11 euros et un déficit d'investissement de 610 998,48 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater l'existence de recettes restant à recouvrer pour un montant de 605 712,52 euros, et de dépenses engagées restant à payer de 169 270,31 euros,
- d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement aux réserves pour couvrir le déficit d'investissement et financer les investissements nouveaux.

## 22. Vote du budget primitif 2018

Monsieur Gérard CORGNAC présente le projet de budget primitif pour l'année 2018. Il rappelle les informations principales du projet telles qu'elles ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Le projet de budget a été soumis à l'examen de la commission des finances le 21 mars 2018.

Une note de présentation du budget a été transmise à tous les conseillers ainsi que les tableaux de présentation qui sont récapitulés en séance.

Après avoir délibéré, sur le budget d'investissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et sur le budget d'investissement, le conseil décide par 18 voix POUR et 5 abstentions (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON, Grégory BUBENHEIMER) :

- d'opter pour le vote des dépenses d'investissement par opération,
- d'approuver le projet de budget primitif présenté et de charger le maire de son exécution,
- d'autoriser le Maire à procéder à la réalisation des emprunts prévus au budget et destinés au financement des investissements conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- d'approuver le maintien de l'allocation de Noël aux agents communaux considérant que les crédits sont inscrits au budget et conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

### 23. Vote des taux d'imposition

Monsieur Alain DIET présente les projets de taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2018.

Après la revalorisation de l'année passée, il est proposé de reconduire les taux d'imposition inchangés pour cette année :

	2017	2018
TAXE D'HABITATION :	15,01 %	15,01 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI :	23,01 %	23,01 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI :	44,08 %	44,08 %

Après avoir délibéré, le conseil décide par 18 voix POUR et 5 abstentions (Olivier JOUIN, Brigitte MARTIN, Gabriel PINSARD, Karine SAINTON, Grégory BUBENHEIMER) :

- de reconduire les taux d'imposition inchangés en 2018 comme suit :
  - 15,01 % pour la taxe d'habitation,
  - 23,01 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 44,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

### 24. Approbation du tableau des effectifs

Monsieur Alain DIET donne l'information sur le tableau des emplois municipaux existants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et annexé aux documents budgétaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 48 emplois permanents étaient ouverts au sein des services municipaux, dont 46 étaient pourvus. Parmi ces postes, 33 étaient pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, 2 par des agents non-titulaires dotés de contrats à durée indéterminée, et 11 par des agents non-titulaires en CDD.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le tableau des emplois municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- d'autoriser le maire à recruter et nommer les agents pour pourvoir aux emplois figurant au tableau
- de l'autoriser à recruter en complément des agents non-titulaires conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et dans la limite des crédits budgétaires afin de satisfaire aux éventuels besoins temporaires de la collectivité.

Départ de M. Olivier JOUIN

### 25. Information sur la dette garantie

Monsieur Alain DIET informe le Conseil Municipal, de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Commune de Cléry-Saint-André auprès des différents bailleurs sociaux.

Emprunteur	Prêteur	Opération concernée	Montant garanti par la commune au 31/12/17	Date de fin du prêt
LOGEM Loiret	Caisse des dépôts et consignations	Résidence La Belle Autruche	42 496,17 €	2032
Vallogis	Caisse des dépôts et consignations	Résidence E. Lecoeur	59 532,40 €	2030
	Caisse des dépôts et consignations	Résidence Gué du Roi	109 267,99 €	2043

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner quitus de l'information sur la dette garantie.

## **26. Renouvellement des adhésions et cotisations**

Monsieur Alain DIET propose le renouvellement des adhésions aux divers organismes auxquels la commune adhéraient en 2017, soit :

- Association des Maires du Loiret,
- Approlys-Centr'achats,
- Réseau des Villes Johanniques,
- Fonds Unifié pour le Logement (FUL),
- Mission locale de l'Orléanais,
- Domaine du Ciran – Fondation Sologne,
- Fondation du patrimoine,
- Profession Sports Loiret.

Après évaluation du bénéfice rendu à la collectivité, il est proposé de ne pas reconduire l'adhésion au Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) dont aucun jeune cléricois n'a bénéficié. L'adhésion à l'AGRA de Chilleurs aux Bois n'est pas reconduite compte tenu de l'arrêt de l'activité de cette association.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler les inscriptions citées pour l'année 2018.

## **27. Définition de la liste et du tarif des vacations**

Madame Odile BOURGOIN informe que la commune de Cléry-Saint-André a recours, pour certaines missions, à des vacataires. Ce statut permet d'embaucher des agents pour une prestation donnée sans recourir au statut de la fonction publique et pour un montant forfaitaire.

Actuellement, il existe deux types de vacations sur la commune :

- L'ouverture et la fermeture du cimetière : vacation de 2,19 euros par jour ;
- La maintenance de l'horloge de la Basilique et sa remise à l'heure en tant que de besoin : vacation de 432,96 euros par an.

Il est proposé d'étendre le système de la vacation aux jurys d'examen de l'école de musique. Sur la base des rémunérations actuellement pratiquées, il est proposé une vacation de 18 euros par heure d'examen.

Monsieur le Maire adresse les remerciements du conseil municipal aux deux personnes qui s'occupent de l'ouverture du cimetière et des cloches de la Basilique. Des élus demandent que l'on rouvre l'eau au cimetière et que, les années suivantes, cette réouverture puisse être opérationnelle pour le dimanche des Rameaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des vacations comme suit :
  - o Ouverture et fermeture du cimetière : 2,19 euros par jour ;
  - o Maintenance de l'horloge de la Basilique : 432,96 euros par an ;
  - o Jury d'examen : 18 euros par heure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 26 janvier et le 28 février 2018 dans le cadre de la préparation de la révision du PLU. Elle a également organisé deux ateliers participatifs les 7 et 9 février qui ont réuni une douzaine de personnes chacun sur les thèmes du Patrimoine et du Développement durable. Les échanges ont été très constructifs. La commission se réunira de nouveau le 27 mars 2018 à 9h00 et le 9 avril 2018 à 9h00.

La commission « Action sociale » s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2018 pour préparer le repas des aînés et les manifestations 2018.

La commission « Ville Durable » se réunira le 12 février 2018 pour étudier les projets de fleurissement pour l'année 2018.

La commission « Vie associative et Jeunesse » s'est réunie le 27 février 2018 pour préparer les manifestations estivales et travailler sur une évolution de l'organisation des inscriptions au Pass'Jeune à l'horizon de la rentrée de septembre 2018 destinée à favoriser la fidélisation des enfants.

La commission « Finances » s'est réunie le 21 mars 2018 pour la préparation du Budget notamment.

La commission « Affaires scolaires » s'est réunie le 22 mars 2018 pour l'examen des demandes de dérogations et la préparation de la rentrée 2018.

Les commissions « Finances » et « Vie Associative et Jeunesse » se réuniront conjointement le 5 avril 2018 à 18h pour l'examen des demandes de subventions aux associations.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 22 février 2018 à Dry pour le débat d'orientations budgétaires notamment. Il se réunira de nouveau le 12 avril 2018 (lieu à confirmer – Le Bardon).

La conférence des Maires s'est réunie le 12 février 2018. Elle se réunira de nouveau le 3 avril 2018 au Bardon.

Le bureau communautaire s'est réunit le mercredi 24 janvier en présence Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 5 février et le 26 mars 2018.

La commission Développement économique s'est réunie le 5 février 2018 pour travailler sur la signalétique des parcs d'activités et l'organisation des offices de tourisme notamment.

La commission Finances s'est réunie le 8 février 2018 pour la préparation du débat d'orientations budgétaires.

La commission Lecture publique s'est réunie le 13 février 2018 pour l'examen du projet déposé par l'association Cléry Son Histoire en Lumière et pour faire un point d'étape sur le diagnostic de la Lecture publique.

La commission Collecte des déchets s'est réunie le 20 février 2018 pour faire le point sur l'avancée des plateformes de déchets verts notamment.

La commission Communication s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018 pour travailler sur le nouveau site de la communauté de communes et sur l'élaboration d'un guide pratique du tri des déchets.

La commission Urbanisme s'est réunie le 15 mars 2018 pour faire le bilan de gestion du SADSI.

La commission Assainissement s'est réunie le 21 mars 2018 pour initier ses travaux suite à la prise de compétence.

La commission Social/santé s'est réunie le 22 mars 2018 pour faire le bilan de l'épicerie sociale et du portage de repas.

La commission Finances se réunira le 27 mars 2018 aux locaux communautaires de Beaugency.

La commission Rivières se réunira le 28 mars 2018 pour faire travailler sur le bassin des Mauves.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 12 mars 2018 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Gérard CORGNAC, Nicole DESSIAUME, Alain DIET, Jean-Pierre LEFEBVRE, Sylvie THIERY, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA.

Le bureau syndical s'est réuni le 12 mars 2018 en présence d'Alain GRILLON, Alain DIET, et Daniel ZONCA.

La commission Finances s'est réunie le 22 mars 2018.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical s'est réuni le 14 mars 2018 à Cléry-Saint-André pour le débat d'orientations budgétaire. Il se réunira de nouveau le 4 avril 2018.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le comité syndical s'est réuni le 13 mars 2018 à Mareau-aux-Prés pour le vote du budget en présence de Sylvie THIERY et Nathalie DUPUIS.

- ***Le Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret***

Le comité syndical s'est réuni

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical s'est réuni le 15 mars 2018 à Vienne en Val en présence de Claude BOISSAY et Jean-Pierre LEFEBVRE.

Le bureau syndical s'est réuni le 13 mars 2018 au Ciran en présence de Gérard CORGNAC et Claude BOISSAY.

Le conseil de développement s'est réuni le 20 février 2018 au Ciran.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce :***

Le comité syndical se réunira le jeudi 29 mars 2018 à 17h30 à Chaingy pour le vote du budget.

Le bureau s'est réuni le 23 mars 2018 en présence de Gérard CORGNAC.

## **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que des analyses de la qualité de l'eau ont été réalisées le 20 décembre 2017 au aux ateliers municipaux de la rue des Bordes par le laboratoire CARSO-LC pour le compte de l'Agence régionale de Santé. L'eau était conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 mars 2018, 154 demandeurs d'emploi (+ 5 par rapport à septembre). La répartition de ces demandeurs est de 74 hommes et 80 femmes ; de 123 indemnisables (+ 8) et 31 non-indemnisables (- 3).

Madame Sylvie THIERY rappelle que les communes de Beaugency, Cléry-Saint-André et Meung-sur-Loire, en partenariat avec la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, organiser les « rendez vous de l'emploi » du 3 au 7 avril 2018 avec une succession de manifestations destinées à faciliter la recherche d'emploi.

Madame Sylvie THIERY informe que 170 personnes sont inscrites au repas des aînés qui aura lieu le 7 avril 2018. Monsieur le Maire remercie Madame THIERY et les membres de la commission Action sociale pour l'organisation de ce repas.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 14 mai 2018 et le suivant le 9 juillet 2018.

La séance est levée à 21h15.



**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 12. Actes pris dans le cadre des délégations

**TRAVAUX**

- 13. Aménagement du centre technique municipal : choix des entreprises
- 14. Rénovation des travées Nord de la Basilique : modification du calendrier des travaux des trois tranches conditionnelles
- 15. Route du Gué du Roi : participation au groupement de commande de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et demande de classement en voirie d'intérêt communautaire
- 16. Convention avec Ingenov pour une mission de conseil en énergie partagé

**INTERCOMMUNALITE**

- 17. Désignation de représentants au sein de la sous-commission Assainissement de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- 18. Avis sur la demande de modification des rythmes scolaires dans les écoles publiques de Cléry-Saint-André

**JEUNESSE**

- 19. Partenariat avec les communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry pour l'organisation du Pass'Jeunes

**FINANCES**

- 20. Approbation du compte de gestion 2017
- 21. Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat
- 22. Vote du budget primitif 2018
- 23. Vote des taux d'imposition
- 24. Approbation du tableau des effectifs
- 25. Information sur la dette garantie
- 26. Renouvellement des adhésions et cotisations
- 27. Définition de la liste et du tarif des vacances

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Thierry TELLIER		Marie HUBERT BAECHLER	
Laurence HUME	Absent ayant donné pouvoir	Olivier JOUIN	
Alain GRILLON		Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Bertrand HUTTEL		Karine SAINTON	
Catherine BURAUULT	Absent ayant donné pouvoir	Grégory BUBENHEIMER	
Nathalie DUPUIS			